

Convergences de missions dans le Code de l'environnement

Code de l'environnement article L213-8-2:

« L'agence de l'eau mène (…)_une politique foncière de sauvegarde des zones humides_approuvée par le comité de bassin.

A ce titre, elle peut attribuer des aides à l'acquisition par des conservatoires régionaux d'espaces naturels, par des collectivités territoriales, leurs groupements ou des établissements publics de parcelles composant ces zones. »

Code de l'environnement article L213-8-1:

- « met en œuvre les schémas visés aux articles L. 212-1 et L212-3, en favorisant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques »
- « Peut contribuer à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine ainsi que du milieu marin »

Code de l'environnement article L-414-11:

« Les CEN contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional. Ils mènent également des missions d'expertise et d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel.



connaître



rotéger



gérer



valoriser



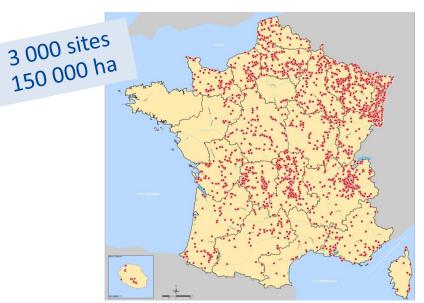
Les Conservatoires d'espaces naturels : un réseau

29 Conservatoires

800 salariés 3000 bénévoles 9 000 adhérents

52 M€

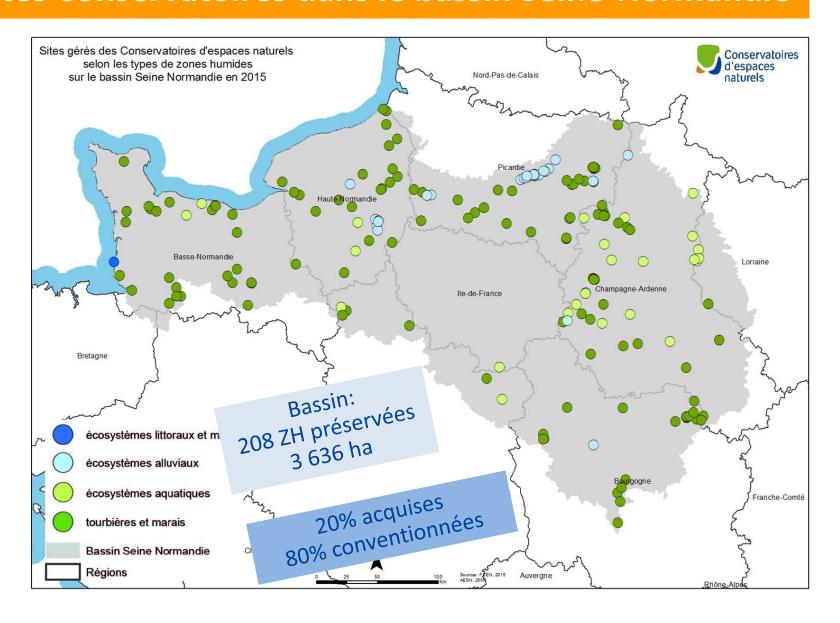
20% AE



5 principes d'intervention inscrits dans un plan d'actions quinquennal régional



Sites Conservatoires dans le bassin Seine-Normandie





Une équipe territorialisée





Frédéric LEROUX COMPTABLE



Mélanie RUPPE ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET BUDGÉTAIRE



Suzanne TIMOTIJEVIC ASSISTANTE ADMINISTRATIVE - ANIMATRICE RÉSEAU



Benoît PERCEVAL **G**ÉOMATICIEN

COORDINATEUR SCIENTIFIQUE COORDINATEUR PROGRAMME RÉGIONAL D'ACTIONS MARES CONSERVATEUR RNR ANCIENNES CARRIÈRES D'ORIVAL Entomologiste

CHARGÉ DE MISSION CHIROPTÈRES PROGRAMME RÉGIONAL SUR LES ESPACES EN LIBRE ÉVOLUTION (PRELE) PROGRAMME RÉGIONAL D'ACTIONS POUR LES MARES (PRAM)



France MERCIER (06.31.14.29.94) COORDINATRICE PROGRAMME RÉGIONAL D'ACTIONS ESPÈCES INVASIVES - Zones humides



Florent BAUDE (06.85.92.62.44) CONSERVATEUR RNN COTEAU DE MESNIL-SOLEIL Botaniste - Lépidoptériste - Coteaux calcaires



Samuel VIGOT (06.81.09.02.41) **TECHNICIEN ESPACES NATURELS** Zootechnie - Encadrement de chantiers Conservation des races anciennes -Plantation de haies - Coteaux calcaires



